

Séance du mardi 6 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le mardi six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Jocelyne **Crozet** et Marc **Neyra**.

Pouvoirs : Jocelyne **Crozet** ayant donné pouvoir à Arlette **Proietti**.
Marc **Neyra** ayant donné pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

PREAMBULE A LA SEANCE :

M. le Maire et l'ensemble du Conseil tient à adresser tous ses vœux de bon rétablissement ainsi que leurs marques de soutien et de sympathie à Jocelyne Crozet.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 1^{er} septembre 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 1^{er} septembre 2015.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :*

2 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Terrain à bâtir	Aux Pothières (lot n°1)	Antonio CALAUTTI Sylvie GUERIN	125 000 €	M. et Mme Mickaël BARLET	Dardilly (Rhône)
Terrain à bâtir	Aux Pothières (lot n°2)	Antonio CALAUTTI Sylvie GUERIN	110 000 €	Monsieur Régis THINET	Lyon 9 ^{ème} (Rhône)

III – PERSONNEL

❖ *Création de poste d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (délibération n° 2015.053)*

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Monsieur le Maire expose que la commune a recruté le 1er décembre 2013, en qualité de personnel contractuel Madame Emilie DUVERGER pour assurer l'entretien des locaux en mairie et à l'école primaire. Monsieur le Maire propose de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe dans le tableau des effectifs de la commune.

Monsieur le Maire précise que Madame Emilie DUVERGER sera nommée stagiaire dans un premier temps avant d'être nommée titulaire au terme d'une année de stage.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à temps non complet à 17.13 centièmes d'heures par semaine, à compter du 1° septembre 2015.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

❖ *Modification de la date de changement de grade pour la création d'un poste d'adjoint technique de 1° classe à temps non complet (délibération n° 2015.054)*

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal du 16 juin dernier a délibéré favorablement sur l'avancement de grade de Madame Michèle MEREU, agent affecté aux écoles, à compter du 1° novembre 2015 (délibération n° 2015.037). Ce changement de grade suppose la création d'un poste d'adjoint technique de 1° classe à temps non complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet à cette même date.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a délivré un avis favorable le 21 mai 2015. Le Conseil municipal s'est prononcé sur la création d'un poste correspondant au 1° novembre 2015, à 29.64 centièmes d'heures par semaine.

Monsieur le Maire précise qu'une erreur de date a été constatée et que ce changement de grade doit intervenir au 11 novembre 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique de 1° classe à temps non complet à 29.64 centièmes d'heures par semaine, à compter du 11 novembre 2015 et la suppression du poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet également à compter du 11 novembre 2015.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

❖ *Titularisation d'agent sur le grade d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet (délibération n° 2015.055)*

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose que la commune a recruté le 17 novembre 2014, Monsieur Jordan LION en qualité d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet stagiaire, au service voirie-espaces verts.

A l'issue de cette année de stage et dans l'attente de la décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire propose de procéder à la titularisation de Monsieur Jordan LION sur un poste d'adjoint technique de 1ère classe titulaire, à temps complet, à compter du 17 novembre 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la titularisation de Monsieur Jordan LION sur un poste d'adjoint technique de 1ère classe titulaire, à temps complet, à compter du 17 novembre 2015.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

IV - TRAVAUX :

❖ Bâtiments :

Jean-Michel Coquard relate les rencontres des 16 et du 29 septembre dernier avec le cabinet retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre « COMPOSITE ARCHITECTES » et précise que la phase diagnostic, comprenant des sondages ainsi que les consultations pour les diagnostics amiante/plomb auprès de cabinets spécialisés, est d'ores et déjà engagée. Une réunion devra être organisée avec le bureau de contrôle afin d'échanger et d'anticiper des prescriptions réglementaires avant de valider un certain nombre de points préalables à la phase de production de l'avant-projet sommaire. Le rétroplanning prévisionnel est présenté et commenté à l'assemblée. Les phases essentielles feront l'objet de validations formelles (avant-projet sommaire : APS, avant-projet définitif : APD, permis de construire : PC, PRO/DCE : description détaillée du projet en vue de la consultation des entreprises). Il est précisé que le planning présente un phasage rapide avec une temporalité d'environ 10 jours pour valider les étapes avec l'architecte. Le rétroplanning actualisé à la date du 5 octobre joint en annexe au présent procès-verbal.

Monsieur le Maire précise d'une part qu'il a été demandé à l'architecte de bien intégrer en amont du démarrage des travaux, l'ensemble des travaux préparatoires ne nécessitant d'autorisation de droit du sol. Ceci doit permettre d'optimiser le phasage et de respecter le planning prévisionnel.

D'autre part, le bâtiment étant en zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et présentant une problématique particulière en matière d'accessibilité, il conviendra d'anticiper au mieux ces deux volets en sollicitant les acteurs institutionnels en amont. Jean-Michel Coquard achève son intervention en précisant qu'une étude géotechnique sera également programmée.

❖ *Projet de requalification de l'école primaire – Honoraires du marché maîtrise d'œuvre (délibération n° 2015.056)*

Monsieur le Maire précise que lors du Conseil municipal du 21 juillet (délibération n° 2015.043), l'assemblée a décidé de suivre l'avis du jury de concours en décidant de retenir l'offre du cabinet COMPOSITE ARCHITECTES.

Lors du Conseil municipal du 1er septembre (délibération n° 2015.049), Monsieur le Maire a présenté une analyse comparative des honoraires d'architectes qui a permis de démontrer que le taux de l'équipe représentée par le mandataire COMPOSITE ARCHITECTES, est fixé à 12.20 % (rapport honoraires / montant de l'enveloppe de travaux proposée par l'équipe).

Lors de la première rencontre avec la maîtrise d'ouvrage le 16 septembre dernier, une négociation des honoraires a été sollicitée afin de maîtriser au mieux le coût global et les aléas budgétaires dès le lancement de cette opération.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée du résultat de cette négociation : accord sur un principe de forfaitisation définitive des honoraires au stade de l'Esquisse au forfait de 227 829.90 € HT pour les missions BASE, EXE, DIAG, CSSI et SIGNAL :

- Mission de BASE pour un montant de 187 535.90 € HT (taux de 10.04 % sur le coût prévisionnel provisoire de travaux de 1 868 000 € HT) ;
- Mission d'EXECUTION pour un montant de 28 954.00 € HT (taux de 1.55 %) ;
- Mission de DIAGNOSTIC pour un montant de 7 658.80 € HT (taux de 0.41 %) ;
- Mission de CSSI pour un montant de 2 000.00 € HT (taux de 0.107 %) ;
- Mission SIGNALETIQUE pour un montant de 1 681.20 € HT (taux de 0.09 %).

Cependant, il a été demandé qu'en lien avec la collectivité, la maîtrise d'œuvre ait la possibilité de négocier des avenants pour des points particuliers pouvant engendrer des charges supplémentaires et conséquentes en termes d'études, de suivi de travaux et d'assurances :

Changements apportés au programme et demandés expressément par la maîtrise d'ouvrage ;

Découverte et présence importante de matériaux amiantés et/ou plombés dans les ouvrages existants nécessitant l'intégration de compétences et de techniques supplémentaires par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

D'aléas géotechniques importants nécessitant l'étude et la mise en œuvre de techniques exceptionnelles ;

D'un allongement et chamboulement du planning, du phasage des travaux causés par une demande ou exigence nouvelle du maître d'ouvrage ou par la découverte et la présence importante de matériaux amiantés et/ou plombés dans les ouvrages existants.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de négociation des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le mandataire COMPOSITE ARCHITECTES.

❖ *Projet de requalification de l'école primaire – consultation et lancement d'études complémentaires – phase Diagnostic (délibération n° 2015.057)*

Monsieur le Maire précise que suite à la réunion du 16 septembre 2015 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par son mandataire COMPOSITE ARCHITECTES, des études complémentaires ont été sollicitées dans le cadre de la phase « Diagnostic/Esquisse » notamment en matière de diagnostic amiante et plomb, l'un pour la partie démolition et l'un pour la partie réhabilitation et matière de sondages géotechniques.

Eu égard au planning prévisionnel d'études communiqué par COMPOSITE ARCHITECTES, Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée par courriel le 1er octobre dernier auprès de 3 cabinets spécialisés dans le diagnostic Amiante/Plomb, sur la base d'un cahier des charges établi par le maître d'œuvre. Une consultation de bureaux d'études géotechniques sera également lancée prochainement.

Considérant le planning très contraint et la nécessité d'être réactif dans le cadre du lancement de ces études voire d'études complémentaires si la phase diagnostic le justifie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à procéder aux consultations nécessaires et à notifier les prestations et/ou marchés correspondants ainsi que leurs avenants éventuels.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux consultations et aux lancements de toutes les études nécessaires à la phase diagnostic du projet de requalification de l'école primaire, sur proposition du maître d'œuvre, et de notifier les prestations et/ou marchés correspondants ainsi que leurs avenants éventuels.
- INSCRIT au budget les crédits correspondants, à l'opération dédiée sur le budget 2015 et suivants.

❖ *Dépôt de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension de l'école primaire – (délibération n° 2015.058)*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le dossier de permis de construire concernant le projet de réhabilitation et l'extension de l'école primaire est envisagé pour le début d'année 2016, au vu du planning prévisionnel d'études proposé par le maître d'œuvre, le cabinet COMPOSITE ARCHITECTES.

Monsieur le Maire propose d'anticiper cette phase et de l'autoriser à déposer le permis de construire.

Il rappelle néanmoins que le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur les phases intermédiaires (avant-projet sommaire : APS / avant-projet définitif : APD / PRO-DCE préalable à la consultation des entreprises), au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire concernant la réhabilitation et l'extension de l'école primaire et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Jean-Michel Coquard informe l'assemblée du démarrage des travaux de réalisation des bassins dans les secteurs de Bethléem et de Bel Air, exécutés par le syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) dans le cadre de la lutte contre l'érosion. Actuellement, le débroussaillage est en cours sur le secteur de Bethléem avec la recherche de l'exutoire actuel, pour en assurer la réfection et le prolongement sur 25 à 30 mètres. Le projet de bassin de rétention de Bel Air débute également avec le nettoyage du terrain et l'aménagement du terrain jouxtant le site. L'ensemble de la zone sera remodelée afin de capter les eaux de l'allée Turrin (à noter que le petit bassin en haut de l'allée Turrin sera légèrement agrandi). Jean-Michel Coquard indique une durée prévisionnelle de travaux de l'ordre de 2 mois pour ces deux chantiers. Pour information, les réunions de chantier sont programmées tous les mercredis matins à 8h (1^{er} : Bel Air / 2^{ème} : Bethléem).

Jean-Michel Coquard note qu'une négociation a été entreprise avec M. Balandras, exploitant des vignes, afin de tracer une piste afin d'amener les matériaux et créer une voie de passage (indemnisation pour la neutralisation des vignes à prévoir).

Monsieur le Maire précise que certains riverains lui ont fait part de l'apport de nuisances apportées dans le secteur de Bel Air. Il comprend ces inquiétudes légitimes et assure les riverains que le secteur sera végétalisé après travaux afin de diminuer l'impact visuel lié à la création de la zone d'activité. Il précise également qu'une plantation de vignes viendra remplacer les arbres présents dans l'ancienne carrière.

Agnès Fuxa s'interroge sur le captage des eaux de pluie en provenance du chemin de la propriété Fédry dont le fort ruissellement est régulièrement observé en cas de fortes pluies. Monsieur le Maire précise que la route concernée fera l'objet d'une reprise complète prévue en 2016 dans le cadre du programme voirie de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD).

Jean-Claude Demay fait le point sur le dossier de travaux des bâtiments communaux :

- la toiture de la partie ancienne du bâtiment Cantine-halte-garderie ;
- la peinture des éléments extérieurs de l'école primaire ;
- la rénovation de la salle du marché couvert de Trézette ;
- la peinture des sols de l'espace jeunes à la maison des associations.

Une première commission bâtiment (élargie pour les travaux de Trézette) s'est tenue le 30 septembre au cours de laquelle un écart significatif de prix a été constaté alors que la maquette comprenant le descriptif et le métré était commune à tous les candidats. Une vérification a été réalisée par l'économiste de ces opérations, le cabinet « études Chapeaux ». A l'issue de cette réunion, seuls les travaux de rénovation des menuiseries de l'école primaire (lot n° 2 bis) ont été attribués à l'entreprise RIVIERE pour un montant total de 6 831.09 € HT, soit 8 197.31 € TTC. Le choix des luminaires n'étant pas arrêté pour le marché couvert, ces travaux restent en attente de notification. Le reste des lots est en cours d'analyse et de compléments d'information. La prochaine commission bâtiment sera organisée le 8 octobre.

❖ Voie

Patrick Gaudillière précise que la CCBPD a effectué le balayage des voiries suite au point à temps automatique (PATA).

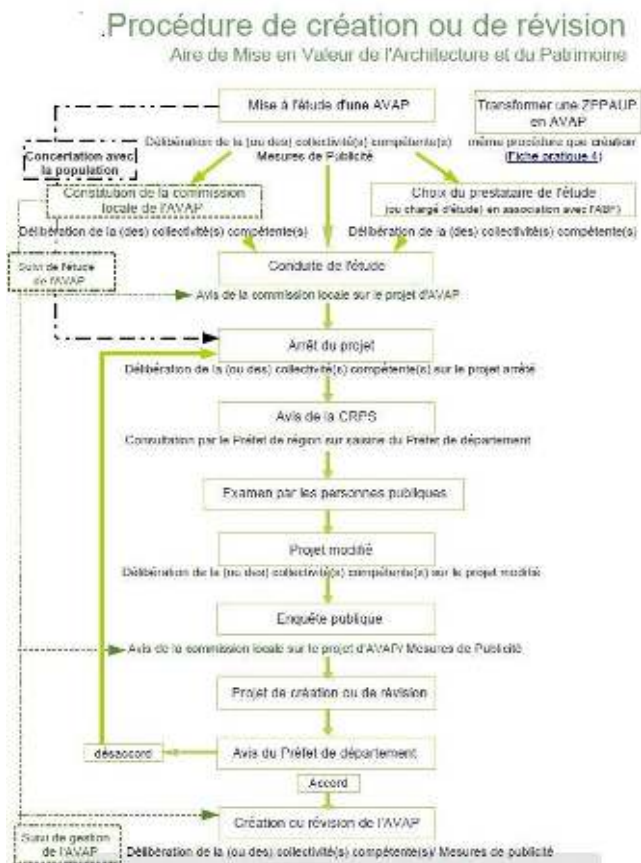
V - URBANISME :

René Blanchet évoque le passage du projet de création de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) le 22 septembre dernier, avec délivrance d'un avis favorable assorti de quelques commentaires sur le règlement et quelques questions sur le périmètre. René Blanchet souligne que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) souhaitait le resserrement du périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) transformée en AVAP. La création de l'AVAP ne modifie pas le Plan Local d'Urbanisme mais renforce l'aspect qualitatif sur le zonage du périmètre de la future AVAP rendant obligatoire l'avis de l'ABF.

Dans le cadre de la procédure de la création de l'AVAP, une réunion d'examen conjoint portant sur la mise en compatibilité PLU-crédation de l'AVAP, réunissant les personnes publiques associées (PPA) dont les services de l'Etat, les chambres consulaires, les communes voisines, la CCBPD, le SCOT...est programmée le 23 octobre et pourra donner lieu à d'éventuels petits ajustements.

Une enquête publique sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2015. René Blanchet souligne qu'un risque de confusion pourra être généré par la notion de mise en compatibilité du PLU. Le public risquant de présenter à cet égard des demandes de constructibilité de parcelles, qui ne pourront faire l'objet de requêtes recevables dans le cadre de cette enquête publique. Une validation finale viendra entériner la création de l'AVAP, après l'avis du Préfet de Département.

Monsieur le Maire précise que la future loi « patrimoines » actuellement en cours de discussion, aura pour effet, une fois adoptée de transformer automatiquement les AVAP en « cités historiques ».



Concernant l'Etablissement public foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), la mission d'étude pré opérationnelle de l'entrée Nord du centre bourg de la commune de Pommiers, conduite par le cabinet D2P (Développement patrimoine Partenariat), mandaté par l'EPORA, est actuellement en cours. Le cabinet D2P a présenté des scénarii et les principes retenus en matière de densification et de phasage.

Le diagnostic produit préconise la conservation d'un espace existant un peu moins grand sur la pointe du triangle du bourg nord. Le long de la voie, la préservation de la vue sur le Beaujolais aura pour conséquence un impact en matière de densification des constructions.

En revanche, René Blanchet note que la gestion du foncier s'avère compliquée à mettre en œuvre, certains propriétaires ayant souhaité vendre puis s'étant rétractés ou souhaitant détacher des parcelles à la vente alors qu'un achat d'ensemble aurait été pertinent. De nombreuses mutations sont appelées à intervenir dans ce secteur d'ici 10 à 15 ans. Or, cette échéance n'est pas forcément compatible avec la durée de portage de l'opération (5 ans). L'acquisition du foncier et la valorisation du projet nécessiteront des ajustements. Se poseront ultérieurement la question du financement du foncier et la valorisation des acquisitions qui devront intégrer un schéma d'ensemble.

Monsieur le Maire note que le cabinet a bien identifié les problématiques dans le diagnostic qui sera à travailler en interne par la commission ad'hoc à laquelle pourront se joindre des volontaires. Il conviendra également de prévoir une présentation au Conseil municipal ainsi qu'aux riverains. Il est souligné que le bureau d'études AUA a élaboré, en lien avec élus, un Plan Local d'Urbanisme à la fois cadré et suffisamment souple pour réaliser des aménagements.

Un questionnement est d'ores et déjà soulevé sur l'aménagement de la voie située devant l'école.

Concernant le « Domaine des Pothières », René Blanchet informe du quasi-achèvement des logements, dont l'attribution a déjà débuté pour les logements dont AMALLIA est réservataire. Des propositions pour les logements dont la mairie est réservataire seront faites prochainement : logement n° 4 (n° 201034) type 1 – RDC et logement n° 11 (n° 201035) type 3 - R+1. Il souligne que ce bâtiment méritera d'être visité et expliqué.

Des points restent encore à finaliser avec ARCADE (vérifications du projet sur le dernier volume et phase de plantations).

Le projet de construction d'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) n'a pas à ce jour démarré.

Les recours gracieux contre l'arrêté portant sur la déclaration préalable n° 069 156 15F0011 (Montée Triplette) ont donné lieu à des réponses de la mairie incluant une proposition de rencontre avec les propriétaires (MM. Faurite & Renard). A ce jour, A ce jour, pas d'évolution à notre connaissance, vers un contentieux. Des interrogations ont été soulevées sur l'implantation des maisons (notamment sur les hauteurs) ainsi que l'infiltration des eaux pluviales (rétention à la parcelle). En effet, l'imperméabilisation des sols peut amener un afflux d'eau en cas de fortes pluies et la municipalité est prête à être le relais auprès des futurs acquéreurs pour trouver des solutions de préservation des propriétés des riverains.

VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ *Rapport des commissions communales :*

■ *Commission communication :*

Marie-France Pellegrin rappelle l'envoi d'un sms le 25 septembre dernier pour la récupération de documents (Cadoles & Sens et guide CCBPD) et sollicite la distribution de ces informations aux habitants (complément d'exemplaires à venir de la CCBPD).

Un mail a été envoyé à tous les élus pour recueillir les informations à faire paraître au bulletin municipal, avant le 15 novembre prochain.

Le prochain « Pommiers Infos » paraîtra le 10 novembre prochain et le bulletin municipal est en cours de préparation. A noter que la maquette du bulletin s'inscrira dans une déclinaison du futur site internet communal. Marie-France Pellegrin présente à l'assemblée la maquette du site internet déclinée dans l'esprit du blason municipal. Elle souligne que cette proposition a reçu l'assentiment de la quasi-unanimité de la commission (choix sur 2 à esquisses de mise en page). L'entreprise ROUGEVERT a su créer une maquette créative et dynamique qui sera alimentée par l'envoi d'informations municipales (recueil de 60 à 70 % à ce jour). La mise en ligne devrait être prévue pour la fin du mois d'octobre. Un accès interne sera prévu avec login et mot de passe. L'adresse du site sera www.mairie-pommiers.fr.

Dès la mise en ligne du site, les 4 personnes du secrétariat seront formées afin d'actualiser le site, selon une répartition de rubriques à définir, l'un des axes de la réflexion de la commission étant de soulager l'accueil dans le cas des demandes répétitives.

Marie-France Pellegrin recueille les avis des élus sur cette présentation :

Fabienne Pegaz s'étonne que le blason soit situé en page d'accueil sur la photo, qu'il cache partiellement. Elle sollicite Marie-France Pellegrin sur le recueil des adresses mails des habitants (ou autres) pour diffuser de l'information par voie dématérialisée, ce dont Marie-France Pellegrin lui confirme la faisabilité. Marie-France Pellegrin précise que les frais de reproduction du « Pommiers Infos » représentent une dépense de 170 € par édition (5 diffusions annuelles). La diffusion par internet permettra de réduire les tournées et les coûts.

Alain Reynier suggère d'opérer un choix de photos pour mieux intégrer le blason.

Jean-Claude Demay s'interroge sur la disparition du numéro de fax. Ce mode de communication étant peu usité, le choix a été fait de l'indiquer uniquement sur les informations de la rubrique « vie pratique ».

Marie-France Pellegrin confirme à Éric Bettant que les « Pommiers Infos » et les bulletins municipaux seront également mis en ligne dans la rubrique « actus ». Concernant le Bulletin municipal, une édition « papier » est actée en raison de la durabilité du support.

René Blanchet précise que le calendrier de collecte de tri sélectif et de ramassage des ordures ménagères, les horaires des cars les lieux parkings seront également des ressources disponibles.

Céline Marcuccilli informe que seules 10 associations ont répondu sur la quarantaine sollicitée. Une relance sera faite auprès des associations dont les élus sont membres ou relais.

■ *Commission scolaire :*

Les activités périscolaires ont démarré le 14 septembre dernier. Les activités fonctionnent bien, l'organisation a été facilitée grâce à l'implication d'Alain Reynier qui a mis au point un tableur qui a permis un gain de temps non négligeable. Arlette Proietti signale avoir reçu beaucoup d'inscriptions en retard, impliquant un surcroît de travail dans l'organisation des groupes. Monsieur le Maire propose de mettre éventuellement une majoration de tarif pour les familles retardataires dans les inscriptions aux TAP.

Arlette Proietti signale que la commission a une vision des temps d'activités périscolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire, bien que certains cycles ne soient pas tous complets à ce jour. Certains ajustements sont à effectuer en fonction de l'organisation des familles (inscription aux TAP sans déjeuner à la cantine, gestion des fratries, cohérence des âges par groupe....).

Concernant le maintien de la gratuité de la garderie du soir de 16h à 16h30 (présence de 51 enfants), Monsieur le Maire propose de soumettre ce point au prochain conseil d'école. Il pourrait être proposé de passer ce temps en accueil périscolaire et de l'intégrer dans le forfait du soir.

■ **CCAS :**

Le CCAS réuni le 28 septembre s'est prononcé sur la composition du Repas des Aînés qui se tiendra le 28 novembre prochain. Le traiteur Bertrand a été retenu cette année. Concernant les colis, une composition à base de produits locaux a été proposée (prise de contact avec « Cœur de Ferme » à Lucenay : commercialisation en circuits courts, diversification des produits). Un tarif de 30 € a été proposé. L'animation sera assurée par un fonds musical et un diaporama de photos d'anciens Repas des Aînés. Un contact sera pris avec l'intervenant musique, Fabien Dubois, pour savoir si une intervention chantée par les enfants de l'école est envisageable en milieu d'après-midi.

■ **Commission voirie :**

Patrick Gaudillière présente les éléments synthétiques relatifs à l'exercice 2014, issus de ses rencontres avec :

➤ GRDF (Gérard Bertrand, notre interlocuteur collectivités), retracés ci-après :

Longueur du réseau (en mètres)		2014	2013
par matière	polyéthylène	10 276	9 260
par pression	moyenne pression	10 276	9 260
Valeur totale des ouvrages (en euros)		2014	2013
valeur nette		727 211	630 084
valeur de remplacement		1 678 291	1 530 385
Urgence Sécurité Gaz		2014	2013
nombre total d'appels d'urgence		8	4
pour intervention de sécurité gaz		5	1
pour dépannage		3	3
nombre d'incidents		2	1
dont fuite de gaz		1	1
nombre de clients coupés		10	0
Dommages aux ouvrages		2014	2013
nb de dommages lors ou après travaux		0	0
Nombre de points de livraison		2014	2013
client T1 (< 6000 Kwh)		8	8
client T2 (de 6000 Kwh à 300Mwh)		201	194
client T3 (de 300Mwh à 5 Gwh)		1	1
Total de points de livraison		210	203
quantités de gaz consommées (Mwh)		3 759	4 867

La progression de longueur du réseau d'environ 1 km est essentiellement due aux lotissements et à la zone d'activités Via Dorée (le raccordement est en cours).

➤ ERDF (Thierry Jayat Directeur territorial ERDF et Agnès Badouy notre correspondante collectivités), retracés ci-après :

Longueur du réseau (en Km)		
basse tension (380/200V)	37.6	dont 48 % souterrain
moyenne tension (20 KV)	15.7	dont 48 % souterrain
investissements sur la commune	78 100 €	
Qualité de l'alimentation électrique	2014	2013
temps moyen de coupure annuel (mn)	69	200
dont pour incident	48	158
dont pour travaux	21	42
Nombre de clients	2014	2013
clients alimentés en basse tension	1 139	1 119
consommation des clients BT (Mhw)	9 796	10 663
clients alimentés en moyenne tension	1	1
total	1 140	1 120

Patrick Gaudillière expose qu'une présentation du nouveau compteur LINKY et d'une voiture électrique ont été proposés lors de cette entrevue. Il indique également que la production s'effectue sur des réseaux diversifiés d'où une difficulté d'équilibrage des réseaux avec les productions locales d'électricité. Les compteurs LINKY vont permettre d'optimiser la répartition.

Patrick Gaudillière rappelle que les coefficients de répercussions aux communes font l'objet d'une fiscalisation totale (figurent dans les colonnes « Syndicats » des taxes d'habitation et de taxes foncières – idem pour le syndicat intercommunal du Beaujolais Azergues).

Patrick Gaudillière évoque la libération par le SYDER des emprunts « toxiques » proposés par DEXIA (baisse de la dette à intervenir sur 2016).

Monsieur le Maire souligne que la baisse des contributions aux syndicats ne résulte qu'une temporalité différente (habituellement au rythme de 1 an et antérieurement rattrapage de 2 années).

Monsieur le Maire s'interroge sur des erreurs de facturations, dont certaines corrections sont faites selon Patrick Gaudillière (vérification de la baisse de la consommation de l'éclairage public ? analyse à faire point par point).

❖ **Convention type d'hébergement des équipements de télérelève GRDF – (délibération n° 2015.059)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception de la nouvelle convention type d'hébergement des équipements de télérelève proposée par GRDF, qui remplace et annule la convention précédente soumise pour approbation au Conseil municipal du 21 janvier 2014 (délibération n° 2014.004).

Monsieur le Maire donne brièvement lecture des éléments de la convention qui précise en annexe n° 2 la liste des sites présélectionnés pour l'implantation des antennes radio réceptrices, situés dans le clocher de l'église ainsi qu'à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une procédure identique à la gestion par télérelève également mise en place par le SIEVA.

Monique Mathieu fait part de son désaccord considérant que ces antennes ne sont probablement pas neutres pour la santé et décide de voter contre cette mesure.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 voix contre (Monique Mathieu) :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions type d'hébergement des équipements de télérelève de GRDF ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

■ **AGENDA 21 :**

En l'absence de Marc Neyra, René Blanchet évoque une réunion de travail du 15 septembre dernier durant laquelle le tableau de suivi des actions a été repris et actualisé avant d'être transmis aux groupes concernés pour avancer leur réflexion.

René Blanchet expose l'avancement de la réflexion liée au développement de jardins familiaux, menée avec le groupe de travail qui prend en compte les souhaits et les capacités de mise en œuvre des demandes déjà formulées.

René Blanchet fait part d'une réunion de travail 1^{er} octobre dernier avec les agents communaux sur le plan désherbage zérophyto et d'une prévision de réunion durant l'hiver concernant la réduction des pesticides et une discussion à mener pour éviter quiproquos et confusions entre l'obligation zéro pesticides et les conditions de traitement de la vigne qui imposent aux viticulteurs l'application de traitements.

Enfin, René Blanchet suggère d'explorer la possibilité de mutualiser des achats d'outils mécaniques avec autres communes.

■ **Commission économique :**

Fabienne Pegaz se réjouit de l'arrivée des nouveaux commerçants sur le marché hebdomadaire pour le 4^{ème} samedi consécutif (un nouveau maraîcher et une exploitante primeur bio). Leur arrivée rapide a limité les pertes de clientèle puisque un seul marché s'est déroulé sans production de fruits et légumes.

La fête de la gastronomie du 26 septembre a été appréciée tant par les commerçants que par le public, attiré par la communication déployée pour cet événement, animée par le chef Valençot (Un Chef, une recette), qui satisfait se dit prêt à réitérer l'expérience même en dehors du cadre de la fête de la gastronomie.

Agnès Fuxa s'interroge sur la présence d'un primeur le dimanche matin. René Blanchet expose qu'en raison d'une gestion difficile de ses volumes de ventes prévisionnelles, le commerçant a sollicité ponctuellement l'autorisation de venir le dimanche matin pour commercialiser son stock de produits frais. René Blanchet signale que si cette demande était appelée à se reproduire, il conviendrait de bien informer les habitants.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Fabienne Pegaz et René Blanchet pour leur engagement et l'adhésion à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM). Béatrice Grobost et Emmanuelle Bougrelle également présentes le 26 septembre ont été ravies et faire partager leurs productions auprès de nouveaux clients.

❖ **Rapport des structures intercommunales :**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) a été publiée au Journal officiel le 8 août 2015. Elle contient de nombreuses dispositions tendant à développer les intercommunalités en prévoyant notamment, et dès à présent, la relance des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) et le renforcement des compétences intercommunales à court et moyen termes. Monsieur le Maire rappelle que la loi « NOTRe » s'applique aux communautés de communes au moins de 15 000 habitants.

Il rappelle successivement les étapes de la procédure lancée par le Préfet du Rhône qui s'est déroulée lors de l'été et la rentrée 2015 (audition par le Préfet des présidents de Communauté, discussions autour de périmètres élargis avec la Communauté de l'Ouest Rhodanien et la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CABVS), élaboration d'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale, commission départementale. Les 34 maires de la CCBPD, après discussion, considèrent que la fusion de 4 communautés de communes a déjà constitué une grande étape et qu'il convient de consolider avant d'élargir encore le périmètre. Toutefois, ils sont conscients des enjeux : nouvelle Région agrandie et proximité d'une métropole qui conduiront inmanquablement à terme vers de très grandes communautés. Afin de se préparer, ils proposent d'orienter la réflexion vers la création de communes nouvelles pour « exister » au sein d'intercommunalités de cette taille.

Une réunion avec le Préfet et les présidents des intercommunalités concernées ainsi que diverses personnalités locales a permis d'avancer sur la réflexion. Néanmoins, Monsieur le Maire rappelle que le calendrier prévisionnel est extrêmement court : propositions pour le 9 octobre, réunion de la commission départementale et métropolitaine de coopération intercommunale (CDMCI) le 16 octobre et validation du SDCI le 29 février 2016.

Monsieur le Maire souligne qu'une forte pression des grands élus s'exerce et suggère de laisser passer un peu de temps avant de passer le cap vers une plus grande intercommunalité. Pour information, la Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône a voté contre un rapprochement avec la communautés de communes de l'Ouest Rhodanien (COR).

Cette nouvelle architecture qui se dessine pose le questionnement des compétences directes assumées par les communes et sur leur positionnement. L'éloignement des centres de décisions est d'ores et déjà ressenti par les Maires. La décision finale appartient en effet au Préfet.

Les élus font part de leurs remarques : Jean-Michel Coquard déplore que l'on défait ce qui vient d'être fait, d'autres s'interrogent sur le refus de grandes intercommunalités et le souhait de conserver des communes.

Monsieur le Maire déplore également que les marges de manœuvres soient très réduites en terme de négociation et que l'intégration vers des intercommunalités « XXL » engendrera une perte de représentation des communes dans le système de plus en plus recentralisé, d'autant plus que la Région s'étend et que le Département semble condamné à terme (ses compétences étant transférées soit vers la Région soit vers des grosses intercommunalités). Le principe même de la démocratie locale est reposé par cette nouvelle architecture.

Eric Bettant indique que l'on ne peut prévoir le coût de cette réforme territoriale et des sources d'économies potentielles qui semblent peu réalistes.

Pour sa part, la CCBPD maintient sa position collégiale, avec une incitation à la réflexion vers des communes nouvelles.

Monsieur le Maire indique que le forum territorial du 7 novembre prochain au Domaine des Communes devrait permettre de faire le point sur ce sujet, et que des documents peuvent être mis à disposition des élus sur la création de communes nouvelles. Il conclut son intervention sur les positionnements des grosses communes et des intercommunalités, en spécifiant que le schéma du Rhône va se traduire à l'horizon de 5 ou 6 ans, sur le terrain par l'existence de 4 ou 5 fortes entités et la remise en cause de l'existence de nombreux syndicats intercommunaux.

❖ **Retrait de huit communes de la Métropole de Lyon du SYDER (délibération n° 2015.060)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) est à ce jour un établissement public de coopération locale constitué de 228 membres adhérents :

- 219 communes au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;
- la Métropole de Lyon au titre de cette même compétence, en représentation-substitutions de 10 communes : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize ;
- 8 communes au titre de la seule compétence optionnelle « Eclairage public », à savoir Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize.

Un travail de concertation a été effectué depuis plusieurs mois par le SYDER avec les huit communes dernières citées, la Métropole de Lyon et la Préfecture du Rhône, pour faire évoluer la maille géographique d'intervention de ce Syndicat suite à la création de la Métropole de Lyon et l'adapter à la nouvelle configuration territoriale locale.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande des Conseils municipaux des communes de Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et, potentiellement, Solaize, relative au retrait de ces communes du Syndicat.

L'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales dispose que « une commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale (...), avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement ». Les demandes de ces huit communes ont fait l'objet d'une délibération concordante du comité du SYDER le 29 septembre 2015. Leur retrait effectif est cependant subordonné à l'accord des Conseils municipaux des communes membres du Syndicat, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du Syndicat.

Monsieur le Maire précise également que les conditions matérielles et financières de ce retrait seraient réglées selon les termes de l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales. Le retrait de ces huit communes n'aurait ainsi pas d'impact financier sur les autres communes adhérentes, l'encours de la dette de chaque commune sortante lui étant restitué.

La décision de retrait sera prise par le représentant de l'Etat dans le département, qui fixera la date d'effet de ce retrait.

Monsieur le Maire rappelle que les communes précitées adhéreront au SIGERLy.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- APPROUVE le retrait des communes de CORBAS, JONAGE, LISSIEU, MARCY L'ETOILE, MEYZIEU, MIONS, et QUINCIEUX du SYDER ;
- APPROUVE le retrait de la commune de SOLAIZE du SYDER, sous réserve de délibération en ce sens du Conseil municipal de cette commune ;
- NOTE que les conditions matérielles et financières de ces retraits seront réglées dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) :** Patrick Gaudillière sera présent le 12 octobre pour valider les programmations des extensions et des améliorations de réseaux.
- **Syndicat intercommunal d'assainissement du Pont Sollières (SIAPS) :** Patrick Gaudillière signale une réunion à venir fin octobre du comité syndical.
- **Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Galoche (SIGAL) :** RAS
- **Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) :** RAS
- **Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) sur les compétences déléguées :**
 - Etude économique : Daniel Paccoud évoque le retour sur l'étude économique par les chambres de commerce et d'industrie et des métiers. Un état des lieux a été conduit avant d'élaborer la mise en place d'un programme d'actions.
 - Transport à la demande (TAD) : Daniel Paccoud précise que la CCBPD s'achemine vers une vocation très sociale, au regard des contraintes draconiennes (fonctionnement proposé avec remise de cartes et attribution de tickets aux porteurs de cartes).
 - Petite enfance : organisation d'une journée le samedi 12 mars à compter de 9h30 consacrée à la petite enfance organisée au Domaine des communes sur le thème de la maltraitance (tonalité professionnelle, discours de prévention, conférence thématique, conférence généraliste à destination des familles et temps d'échanges). Des animations festives seront ouvertes aux enfants afin que les parents puissent être libérés de leurs contraintes de surveillance). Des recherches d'associations sont actuellement en cours pour organiser ces échanges (Les P'tites Pommes à solliciter ?). Une pause déjeuner sera proposée avant une conférence à destination des familles sur le thème de l'estime de soi et de la petite enfance. Cette journée sera clôturée à 16h par un goûter et un spectacle pour les enfants.
 - Ordures ménagères et déchèteries : René Blanchet évoque la nécessaire harmonisation du fonctionnement des déchèteries (seules celles de Theizé et de St Laurent d'Oingt ont des salariés et différents prestataires sont chargés de la collecte sur deux des ex communautés de communes rattachées à la CCBPD). René Blanchet évoque la notion d'achat de poubelles. Il signale que le marché de ramassage des ordures ménagères sur Pommiers sera à renouveler en octobre 2016. Plusieurs autres points sont également balayés : valorisation bio des déchets de cantine sous forme compost (modalités à évaluer, remise en question des habitudes et des convictions...), évaluation des

apports volontaires dans les bornes de tri. Monsieur le Maire relève les difficultés de gestion inhérentes à l'habitat collectif. Il est convenu de communiquer en direction des habitants.

Fabienne Pegaz note que le passage des poubelles de tri est aléatoire suivant les mois et que le délai de trois semaines entre deux collectes s'avère trop long pour des familles (poubelles pleines).

René Blanchet présente les avantages liés au changement de prestataire chargé du tri du contenu des poubelles jaunes. Le groupe Nicollin dispose d'unités de traitement plus petites et de tri effectué manuellement d'où un meilleur rendement et moins de refus de collecte.

René Blanchet clôt son intervention sur le scandale des canettes de boissons dont les contenants mélangent dorénavant plastiques et aluminium rendant le tri impossible à effectuer pour les usagers.

VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

René Blanchet en sa qualité de président du SIGAL, fait part de son agacement sur le principe acté par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République « NOTRe » qui indique que l'analyse du compte de la collectivité en matière d'indemnités d'élus (cf. article 42 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 applicable le 9 août), laquelle :

- pose le principe de la gratuité des fonctions de délégué dans tous les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes « fermés » et les syndicats mixtes « ouverts »,
- modifie profondément les règles d'attribution d'indemnités de fonction aux exécutifs des syndicats intercommunaux et de certains syndicats mixtes.

Depuis le 9 août 2015, les présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux « dont le périmètre est inférieur » à celui d'une communauté ou d'une métropole ne peuvent plus bénéficier d'indemnités de fonction. Le même article 42 de la loi Notre supprime, à compter du 9 août, la possibilité de verser des indemnités de fonction aux présidents et vice-présidents des syndicats mixtes « ouverts » dits « restreints » : ceux associant exclusivement des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et des EPCI. Monsieur le Maire précise que la loi « NOTRe » prévoit une rationalisation de syndicats intercommunaux au 1^{er} janvier 2017 dont l'objectif est de favoriser les mutualisations et d'améliorer la lisibilité de l'action publique territoriale. C'est pourquoi le gouvernement prendra les dispositions législatives nécessaires pour prévoir une date d'entrée en vigueur de cette disposition au 1^{er} janvier 2017.

René Blanchet déplore une incohérence de dates avec la réorganisation territoriale à venir et du fait que cette loi a été votée en toute discrétion au cours de l'été sans que les élus parlementaires locaux n'aient évoqué le sujet avec les élus qui assument des fonctions d'élus de terrain. Il acte également qu'au 1^{er} janvier 2020, un transfert de compétences en matière d'assainissement sera obligatoirement opéré en direction des intercommunalités.

En réponse à une interrogation d'Eric Bettant sur le fondement de cette loi, Monsieur le Maire expose que d'après un sondage récent, une très grande majorité de français expriment que le nombre d'élus est trop élevé. Il signale également le positionnement provocateur du Ministre de l'Economie, affirmant l'inutilité des élus.

Monsieur le Maire évoque l'inauguration du nouveau siège de SIC MARKING (précédemment installée à Lissieu) à la ZAC Via Dorée, Montée de Bel Air, le 1^{er} octobre dernier (société de marquage industriel composée de 5 filiales à l'étranger, employant environ 80 salariés).

Jean-Michel Coquard informe de la tenue de la première réunion de mise en place du Circuit « Cadoles & Sens » le 7 octobre. Cette promenade gourmande sera organisée les 14 et 15 mai 2016 (circuit finalisé) sera également proposée en version « pique-nique ». Cette 7^{ème} édition sera organisée sur les communes de St Jean des Vignes, St Julien et Pommiers afin de mettre à l'honneur le patrimoine beaujolais dans sa diversité (paysages, viticulture et gastronomie...). Jean-Michel Coquard fait part du besoin des bénévoles volontaires pour encadrer les promenades (groupe de 50 personnes), le planning des réunions pourra être diffusé par Internet.

Monsieur le Maire évoque l'opération « Voisins Vigilants » et rappelle les missions confiées aux correspondants désignés « référents » dans chaque quartier pour échanger avec les habitants et constituer un relais de terrain.

Concernant la journée nationale d'action « Le 19 septembre, faisons cause commune ! », organisée à l'initiative de l'association des Maires de France, à Pommiers, sous la forme d'une porte ouvertes le samedi 19 septembre de 10 h à 12 h, Monsieur le Maire a apprécié d'avoir échangé avec des habitants venus se renseigner sur la baisse des dotations et apporter leur soutien au maintien de services publics communaux. Des échanges nourris et constructifs ont permis d'éclairer nos concitoyens sur cette question et contribuer au soutien de cet appel par la signature de pétition « L'appel du 19 septembre pour les communes de France » sur le site www.change.org.

Monsieur le Maire évoque la demande d'une demande formulée par l'OGEC SAINT FRANCOIS sollicitant la participation financière de la commune. Un point devra être fait sur la réglementation applicable avant d'apporter réponse à cet établissement.

TOUR DE TABLE :

Monique Mathieu fait un retour sur le bilan des actions engagées dans le cadre de l'opération « Rosé Nuits d'Eté » pour laquelle serait suggéré d'élargir l'organisation à une quinzaine de jours afin de limiter la concentration d'événements actuellement répartis sur une semaine. L'animation et les décorations ad'hoc sont toujours relayées au sein des communes partenaires de l'opération. Concernant le spectacle de clôture « Sons et Lumières » organisé au sein du Domaine des Communes, Monique Mathieu note l'absence de certaines communes. Il est suggéré d'organiser un événement similaire au début de l'opération afin de rassembler les acteurs et de présenter la programmation.

Monique Mathieu rappelle la tenue de la « Journée des savoirs faire » le 10 octobre de 8h à 13h et signale qu'à cette occasion, des jeux gratuits seront proposés aux enfants ainsi qu'une vente de paëlla (le stationnement a fait l'objet d'une information auprès des commerçants). Le dimanche 11 octobre, la nouvelle édition des « Saveurs d'Automne » sera proposée.

Nathalie Dulac fait part de remarques des riverains de l'allée du pavillon concernant les frelons asiatiques et un constat d'ambrosie. Elle sollicite également le renouvellement du marquage au sol de la bande jaune devant l'école maternelle.

Eric Bettant regrette de ne pas avoir pu donner suite au questionnaire de la CCBPD relatif aux friches agricoles et évoque des propos de la Chambre d'Agriculture qui provoquent un certain agacement vis-à-vis des charges incombant aux agriculteurs/viticulteurs.

René Blanchet intervient sur les moyens mis à disposition des habitants pour signaler la présence d'ambrosie. Tout signalement peut également être fait à la mairie qui relayera l'information au garde-champêtre et à René Blanchet pour vérification sur le terrain et éviter la confusion avec d'autres végétaux. Pour rappel, une application est téléchargeable « signalement ambrosie » sur des plateformes mobiles

(App store / Android) et sur <http://www.signalement-ambroisie.fr/> (onglet signalement). Monsieur le Maire souligne que l'ambroisie n'est plus allergène à ce stade de l'année.

Arlette Proietti souligne que la propagation et la multiplication d'informations de dangers potentiels via les medias deviennent très anxiogènes pour le public et qu'un peu de bon sens serait de rigueur. Arlette Proietti rend compte de la dernière assemblée générale de l'Association de Parents d'Elèves (APE), avec le changement de présidente (Marie Morel) et de quelques changements d'organisation à la cantine.

Le Conseil d'Ecole aura lieu le 15 octobre prochain (démonstration de tableau blanc interactif proposée : TBI). A cet égard, Arlette Proietti signale l'installation de 3 nouveaux TBI durant les vacances de Toussaint. La prochaine réunion du personnel aura lieu le lundi 19 octobre à 9h. Le repas des élus se tiendra le 10 novembre à 20h30.

Arlette Proietti relaye une remarque de Jocelyne Crozet concernant la présence de gravillons sur le secteur de Bel Air.

René Blanchet signale la fin de campagne de fauchage et sollicite ses collègues pour faire remonter des secteurs nécessitant éventuellement un fauchage complémentaire. René Blanchet note que la soirée du comité de jumelage a été un peu différente des autres années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 10 septembre 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	